

[Text]

Mr. Martz: This is an announcement of a partisan political character.

Mr. Benjamin: It is an editorial.

Mr. Martz: That is right.

Mr. Benjamin: For example . . .

Mr. Martz: It is not just the paid announcements. It is anything of that nature that we are talking about.

Mr. Benjamin: I see. So that kind of editorial comment you would want prohibited as well. You would agree it should be prohibited.

Mr. Martz: It is under the existing situation. We are saying, let us eliminate it. But if we do not eliminate it, then let us put all media on the same basis.

Mr. Benjamin: I see. So you are not necessarily opting for limiting it to paid advertisements only.

Mr. Martz: Oh, no.

Mr. Benjamin: Good. I am glad to hear that. On the matter of production costs, and this is something of course that we will have to discuss with the government, I do not know if you read the report of the special committee on election expenses. We specifically mentioned time charges and reasonable studio production costs. I think you are all aware that you could have time charges come to \$500 and production charges that came to \$5,000.

This is something that I feel, Mr. Chairman, we should also take up further when we are discussing the bill clause-by-clause. The bill is deficient here, that it should say time and production charges, or else under definitions time charges should mean time and production.

Mr. Martz: Mr. Chairman, I would like to comment on this production area if I may. You are now talking about an aspect of broadcasting, particularly in television, and that is the most expensive area. The radio production is not nearly as expensive as the television production. That is a very competitive business. In your exposure in air time on a station, you are limited to the station with its transmitter in this location. But in production you are not. If in fact you find that a production house in Vancouver will do it for \$5 when it will cost you \$5,000 to do it in Toronto, you are going to get it there and present the Toronto station with a tape and say, here is my announcement. Run it. And there is no production charge. It is a very competitive business and not confined geographically. I think that means that really you have an assurance through competition in the business that you are going to get realistic rates.

Mr. Benjamin: All right. I will not proceed on that one. But it is one that I think we can take up further in the Committee, that this should be covered, particularly in areas of reimbursement and some limitations there as well.

A candidate or a party could easily circumvent limitations by going into production charges and costs. They could do a real glossy network or local program with high production costs, which they do not have to declare or are not limited on, I think it is a hole in the bill.

[Interpretation]

M. Martz: C'est une annonce teintée de partisanerie politique.

M. Benjamin: C'est un éditorial.

M. Martz: C'est exact.

M. Benjamin: Par exemple . . .

M. Martz: Cela ne s'applique pas seulement aux annonces publicitaires payées mais à toute chose de cette nature.

M. Benjamin: Je vois. Par conséquent, vous aimeriez que ce genre de commentaire soit prohibé également. Vous seriez d'accord pour que cela soit prohibé.

M. Martz: Ça l'est à l'heure actuelle. Nous demandons qu'on élimine ces commentaires. Sinon, que tous les média d'information soient sur un pied d'égalité.

M. Benjamin: Je vois. Donc, vous ne vous attachez pas nécessairement à imposer des limites seulement aux annonces payées.

M. Martz: Oh non.

M. Benjamin: Bon. Je suis heureux d'entendre cela. Pour ce qui est du prix de revient, et c'est sans doute quelque chose dont nous devons discuter avec le gouvernement, je ne sais si vous avez lu le rapport du Comité spécial sur les dépenses électorales. Nous avons indiqué avec précision les frais d'antenne et de studio. Vous savez tous sans doute conscient que ces frais d'antenne ont parfois atteint \$500 et ceux de studio \$5,000.

C'est un sujet monsieur le président, que nous devrions étudier davantage lorsque nous discuterons du bill article par article. Le libellé de la loi n'est pas suffisant ici car on devrait indiquer clairement les frais d'antenne et de production ou comprendre antenne et production dans les définitions des frais.

M. Martz: Monsieur le président, j'aimerais faire quelques commentaires à propos de la production. Vous parlez maintenant d'un aspect de la diffusion tout particulier, celui de la télévision qui est le domaine le plus dispendieux. La production pour la radio n'est pas aussi dispendieuse que pour la télévision. Vous avez là une industrie très concurrentielle. Lorsqu'on vous alloue du temps d'antenne vous êtes limité par l'émetteur de la station. Mais lorsqu'on parle de production vous ne l'êtes pas. Si vous découvrez une maison de production à Vancouver qui vous fait une émission pour \$5 alors qu'elle vous coûterait \$5,000 à Toronto, vous vous empressiez d'enregistrer à Vancouver puis vous donnez la bande à la station de Toronto en leur disant voici mon annonce, faites la passer. Ainsi vous n'avez pas de frais de production. C'est un assuré, à cause de cette concurrence, de trouver des tarifs intéressants. domaine très concurrentiel et qui n'est pas confiné ou point de vue géographique. Je veux dire par là que vous êtes

M. Benjamin: Très bien. Je n'en tiendrai là. Mais c'est à mon avis une question qu'on devrait étudier davantage en comité et on devrait prévoir des dispositions, particulièrement dans ces domaines du remboursement et des restrictions à imposer.

Un candidat ou un parti pourraient facilement tourner ces restrictions en jouant sur les frais de production. Ils pourraient alors faire des émissions de prestige ou des émissions locales avec des frais de production très élevés qu'ils n'auraient pas à déclarer ou sur lesquels on ne leur

imposerait aucune limite. Je pense qu'il y a, dans le bill, une lacune à cet égard.